Conseil interprofessionnel du Québec

550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : (514) 288-3574
Télécopieur : (514) 288-3580

courrier@professions-quebec.org
www.professions-quebec.org

Le 10 mai 2013

Monsieur Luc Ferland
Député d'Ungava
Président de la Commission des institutions
Assemblée nationale du Québec

Objet : Projet de loi n° 17

Monsieur le Président,

Comme suite de votre lettre du 8 mai, je prends bonne note de l'inconfort de la Commission des institutions à l'égard des propos tenus par notre organisme sur notre compte officiel du réseau social Twitter, dans le cadre des travaux sur le projet de loi n° 17. Il est regrettable que ces propos aient généré la perception d'une intervention partisane. En réalité, notre seul parti pris est envers la protection du public, qui est la mission des 44 ordres que nous représentons.

Le projet de loi, qui reprend pour l'essentiel le défunt projet de loi n° 79 présenté il y a un an, répond à une demande pressante des 44 ordres professionnels d'amélioration de la justice disciplinaire afin de mieux protéger le public. Ce projet doit notamment permettre aux conseils de discipline des ordres de s'acquitter de leurs obligations avec plus d'efficacité et de célérité.

Tout particulièrement dans le contexte actuel, vous comprendrez notre vif désir de voir ce projet de loi adopté au cours de la présente session parlementaire.

Veuillez recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

François Renauld, FCPA, FCMA, IAS.A

COMMISSION DES INSTITUTIONS
Déposé le : 14 mai 2013
No. : CI-056
Secrétaire : Anik Laplante